Une niortaise: « première institutrice de France »

par Denis Roussel.

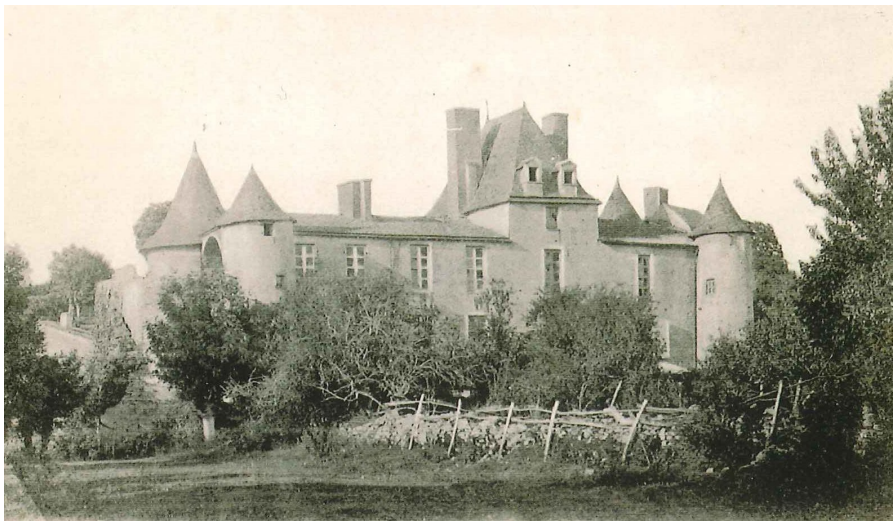

Près de Niort, dans la commune d'Echiré, sur la rive gauche de la Sèvre, face au village de Sciecq, le long d'un vieux chemin gaulois, se trouve le château de Mursay (*1) entouré de douves, où Françoise d'Aubigné, surnommée « Bignette », petite fille d'Agrippa d'Aubigné (compagnon d'armes de Henri IV et poète), née à la conciergerie de la prison de Niort (son père, Constant d'Aubigné « baron de Surimeau », y était incarcéré), le 27 novembre 1635, passa huit années de sa petite enfance, sous la responsabilité de sa tante Louise Artemise de Villette (troisième enfant d'Agrippa d'Aubigné et de Suzanne de Lezay). Elle y reviendra ensuite pendant plus d'une année, à l'âge de douze ans puis, après la fronde, en 1652 et y fera étape ensuite, en quelques occasions (*2) .

Confiée au couvent des Ursulines, à Niort, par sa marraine Madame de Neuillan (*3), puis à celui de la rue Saint Jacques, à Paris, elle rencontre le chevalier de Méré, qui s'offre de l'instruire « convenablement ». En effet, Françoise d'Aubigné, issue d'une famille noble mais ruinée n'avait connue qu'une instruction limitée dispensée dans des couvents qui assuraient l'instruction des jeunes filles nobles. On y enseignait surtout la religion et la liturgie, ainsi qu'un minimum de connaissances en français, latin, calcul et travaux ménagers, sans réelle ouverture sur le monde.

Mariée à l'âge de seize ans, sans le sou, au chanoine écrivain et humoriste Paul Scarron, qui lui inculque une grande culture, elle se tisse un solide réseau de relations (dont Madame de Montespan, alors dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, belle-sœur du roi) dans le salon ouvert par son mari, très fréquenté par les écrivains et les beaux esprits de l'époque. Elle sera veuve et endettée neuf ans plus tard.

C'est en 1669, sur la proposition de Madame d'Heudicourt, qu'elle accepte la charge de gouvernante des enfants illégitimes du roi et de madame de Montespan, ce qui lui donne une expérience et une vocation d'éducatrice. Le 27 décembre 1674, elle achète le château et le titre de Maintenon.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 1683, le roi de France et de Navarre l'épouse secrètement. Elle est alors âgée de quarante-huit ans. Une fois aux côtés du roi Louis XIV (pendant près de trente deux ans), madame de Maintenon veut améliorer l'instruction des jeunes filles de la noblesse désargentée, de plus en plus nombreuses dans le pays, du fait que beaucoup de gentilshommes se faisaient tuer lors des guerres ou se ruinaient au service du roi. Elle n'aura pas de réelle influence sur le plan politique (même si elle désapprouva les dépenses somptuaires de la cour, suggéra la tolérance religieuse, réprouva les violences physiques, exposa des maximes pacifistes, conseilla de refuser la succession espagnole et appuya le choix de personnels administratifs, politiques et militaires) mais un pouvoir important sur le caractère du roi et la condition de la cour, en faisant planer sur elle une ère de dévotion (sans prendre parti dans les querelles religieuses) et d'austérité durant toute la fin du règne (*4).

L'obsession de l'Education et la science des enfants.

Née dans le dénuement, les privations et la solitude, miséreuse pendant six ans aux Antilles, mendiante à La Rochelle, solitaire, mélancolique, abandonnée, Françoise d'Aubigné « la belle indienne », devenue marquise de Maintenon et épouse morganatique du roi de France et de Navarre, s'attache à *soulager un peu la misère du peuple* et acquiert *l'art de prendre soin des enfants* de paysans, comme de ses neveux et nièces, des enfants de ses amis puis des fils légitimes et légitimés du roi et de s'en faire aimer. Elle veut les mailloter, les baigner, les purger, les nourrir, les amuser, les consoler et les instruire, pour *les sauver de l'ignorance et les protéger des périls,* tant moraux que physiques. Pour eux, elle cultive le goût de la perfection. Ayant reçu l'éducation des bourgeois chez les ursulines (et non celle des nobles riches chez les bénédictines) et après avoir été elle-même, pendant quelques mois, décurione (auxiliaire de l'institutrice ou régente), en charge de dix élèves, elle enseigne la *géométrie*, *la carte et la sphère, l'éloquence, la grammaire, le commerce du monde et la courtoisie*, *le grec et le latin.* plus tard, elle enseignera *l'alphabet et la lecture, le catéchisme, le français, l'espagnol , le calcul, le ménage, l'art de l'ajustement des usages et des manières du monde, le vocabulaire et la morale, le filage de la laine, la tapisserie, la musique et la danse*.

Elle veut inspirer *le respect, l'estime, la tendresse due à son père et à son maître*. A Saint-Cyr, elle cueille des fleurs pour la chapelle, repasse le linge, remplace une maîtresse malade ou assiste le médecin (n'étant pas de haute naissance) dans ses visites, aide à la préparation du souper et vaque aux charges de la maison.

Selon ses contemporains, elle se montre douée d'une sensibilité et d'un respect peu commun pour les petits, les orphelins et les enfants misérables, qu'elle élève à ses frais (jusqu'à une centaine) à Versailles, à Avon (au bout du parc de Fontainebleau) et à Maintenon..

Elle pose en règle qu'*il n'y a pas de règle en éducation*, qu'il faut *observer* chaque enfant sans passion et *prendre en compte sa personnalité, ses humeurs, son mérite, ses goûts, sans se rebuter, sans contrainte ni sévérité superflues*, avant de *développer peu à peu son estime de lui-même et sa capacité de raisonner, son goût pour la lecture, de façon gaie, comme un jeu.*

Elle veut *des récréations, des rires, des « débandements d'esprit », des jeux, des parties de cartes et de dés, des visites à la ménagerie et au potager*. Il s'agit, pour elle, d'*être propre, content, ordonné* dans les chambres comme dans les esprits.

Elle postule qu'il faut de *la patience* en toute chose et de *la douceur* et non de la violence pour ramener les esprits et de la raison en tout. Elle déclare qu'il faut *s'attacher davantage au fond* qu'aux manières, qu'il faut *couler sur de petites choses pour affermir les grandes,* qu'il faut *parler à un enfant de sept ans comme à un homme de vingt* , qu'*on ne peut exiger et être obéi qu'en expliquant, sans histoires ni peurs inutiles, en distinguant clairement le vrai du faux, en ne promettant rien que l'on ne tienne* (récompense ou châtiment), qu'*on épuise toute la raison* avant d'en venir à *la rigueur,* que l'on soit *ferme dans le but que l'on veut atteindre et très doux dans les moyens* utilisés. Ne pas tout voir, ni tout entendre mais *punir selon la faute, l'enfant et le moment*, afin d'éviter que les pénitences ne deviennent communes et ne fassent plus d'effet; qu'il y a des jours difficiles où une émotion, une impatience ou un dérangement sont tels que toute remontrance ou réprimande devient sourde à la raison et inutile.. Il faut alors *ne pas commettre trop vite son autorité*, pour l'employer utilement ailleurs, *laisser les enfants se calmer et se calmer soi-même*, pour éviter leur toute puissance et le sentiment de trop grande tolérance et d'impunité, dire que l'on

traitera la situation plus tard et s'écarter avant de revenir chercher posément les moyens convenables pour la corriger. La punition répétée ou exagérée n'est pas recherchée. Les châtiments doivent tomber sur les seuls coupables et les innocents ne doivent pas être confondus avec eux.

Elle veut obtenir tout de l'enfant, par *la modération, les bons exemples et le raisonnement*. Contre l'avis des courtisans, elle considère qu'*il faut nécessairement instruire le(s) peuple(s)*, sachant que la tâche est aride à l'expérience. Elle veut pousser plus loin l'ouvrage de l'Education, pour *former de beaux esprits et régénérer la nation en réformant les mœurs*. Elle veut *que l'élite soit vertueuse et exemplaire*, c'est à dire dotée de fortes qualités morales. Elle veut *éduquer les plus pauvres des nobles à l'égal des riches bourgeois, soulager la misère* (elle estime que pour enseigner la vertu il faut des ventres bien nourris) *et éduquer les filles.*

Elle propose, avec conviction, *que les petits soient élevés à l'anglaise*, sans maillot, corset peu serré, un lange et une couche sans bande et une robe par dessus, pour les changer plus aisément, sans cris, écorchures et jambes mal tournées. Elle explique aussi comment s'asseoir pour remuer l'enfant à l'âtre.

La création de la « Maison Royale de Saint-Cyr »

C'est le 15 août 1684, à la demande de madame de Maintenon, qui souhaitait la *création d'une école destinée aux jeunes filles de la noblesse pauvre* (les fils de la noblesse étaient éduqués gratuitement dans les « compagnies de Cadets »), que le roi, en grand conseil, décrète la fondation d'une maison et communauté. Cette *maison d'éducation* marquera une évolution certaine de l'éducation des jeunes filles sous l'Ancien régime, jusqu'à sa fermeture en mars 1793.

Quatre ans plus tôt, madame de Maintenon avait remarqué deux religieuses qui tenaient une petite école destinée aux jeunes filles pauvres, afin de les placer comme domestiques. En 1681, elle les avaient établit à Rueil, dans une maison qu'elle avait louée et aménagée, où *elle avait ajouté vingt filles de la noblesse pauvre*, *à une vingtaine de pauvres enfants de paysans et de manouvriers*, qui recevaient une instruction différente. En 1684 **(*5)**, cette école fut déplacée à Noisy-le-roi, avec l'aide de son époux, qui offrit le château de Noisy, pour accueillir et entretenir *gratuitement* plus de cent quatre-vingts pensionnaires, dont une soixantaine d'enfants pauvres. Le domaine de Saint-Cyr, attribué en 1685, fit l'objet de grands travaux et devint, par lettre patente, la « *Maison Royale de Saint-Louis* ».

Pendant l'été 1686, les pensionnaires appelées « *Demoiselles de Saint-Cyr* » s'installèrent en grande pompe avec leur supérieure et madame de Maintenon reçut le titre d'« *Institutrice de la Maison Royale* ». Pour y entrer, les filles devaient avoir entre sept et douze ans. Leur admission était décidée par le Roi, après vérification qu'elle appartenaient bien à la noblesse depuis au moins cent-quarante ans. Beaucoup d'entre elles étaient orphelines, filles ou nièces de militaires, venant de toutes les provinces de France et même du Canada notamment.

La Maison pouvait accueillir *deux-cent cinquante pensionnaires (elle comptera jusqu'à trois cent soixante dames et demoiselles)*, placés sous la responsabilité de *trente six dames éducatrices ou « Professes »* et de vingt-quatre « converses » assurant les tâches domestiques, auxquelles s'ajoutaient des prêtres et du personnel laïc.

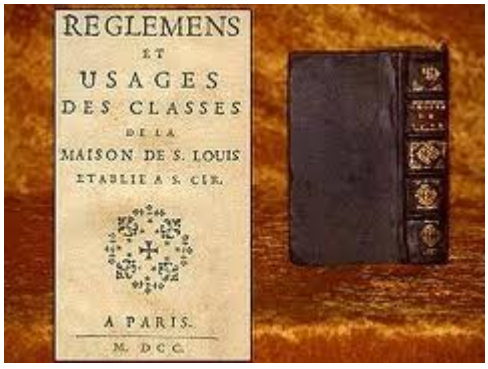

Les élèves étaient réparties en *quatre « classes »*, *en fonction de leur âge*, de sept à dix ans, de onze à quatorze ans, de quinze à seize ans et de dix-sept à vingt ans. Elles étaient vêtues d'*une robe d'étamine brune, qui rappelait les robes de cour, nouée de rubans* dont les couleurs rouge, verte, jaune et bleue indiquaient leur « classe ». Elles étaient coiffées d'un bonnet blanc qui ne cachait pas totalement leurs cheveux. On le voit, *ce vêtement uniforme simple n'avait rien de l'austérité d'un habit religieux*.

Chaque « classe » disposait de sa propre salle aux meubles et au décor simples (tapissée de cartes, de peintures et de fresques). La couleur était assortie à celle des rubans. Cette tenue et cette répartition par âges existaient déjà à Noisy. Chacun des quatre niveaux était dirigé par une « *maîtresse de classe* » secondée elle-même par une deuxième « maîtresse » et des « *sous-maîtresses* ».. Celles-ci étaient secondées par des élèves plus âgées et douées, qui portaient des rubans « feu ». Des Demoiselles de la « classe bleue », portant des rubans noirs, pouvaient seconder les dames « officières » titulaires de diverses fonctions.

Les « maîtresses des classes » étaient dirigées par *une « Maîtresse générale des classes* », qui *assurait la coordination de toutes les classes, ainsi que la responsabilité des élèves en dehors de leurs heures de cours*. Elles étaient vêtues d'étamine noire avec un bonnet noir. *Elles n'étaient pas des religieuses et ne relevait d'aucun ordre* mais devaient prononcer des « vœux simples », temporaires, de pauvreté de chasteté et d'obéissance et *s'engager à consacrer leur vie à l'Education et à l'instruction de leurs élèves.*

A l'âge de vingt ans, les élèves qui n'avaient pas été renvoyées ou qui ne s'étaient pas encore mariées recevaient une dot de trois mille livres destinée à leur assurer un mariage convenable ou à leur permettre d'entrer au couvent. Celles qui ne quittaient pas l'Ecole pouvaient à leur tour *devenir éducatrices en suivant* un noviciat de six ans, c'est à dire *une formation pédagogique dirigée par la « Maîtresse des novices ».*

Les bâtiments conçus par Jules-Hardouin Mansart, qui étaient réservés aux Dames et aux Demoiselles s'inscrivaient dans un H d'imprimerie, auquel s'ajoutait la chapelle de l'Ecole. On trouvera plus tard ce schéma de construction dans la distribution des grands lycées napoléoniens, dont Louis de Fontanes, à Niort, dans les Deux-Sèvres.

Les dortoirs, éloignés de l'entrée des visiteurs, étaient au-dessus des salles de classe correspondantes. Dans chacun d'eux se trouvaient quarante lits, ainsi que deux cellules réservées aux maîtresses. Un petit dortoir supplémentaire de vingt lits et de deux cellules jouxtait chaque salle de classe. Ils n'étaient pas chauffés et les lits étaient volontairement durs pour ne pas « amollir » les *pensionnaires*. *L'infirmerie* était placée à l'écart, ce qui assurait l'isolement des malades et évitait les contagions.

Un texte appelé « *les Constitutions »* rappelait que le premier devoir était d'éduquer, pour préparer les petites filles à tout ce qui les attendaient dans le monde. Il *réglementait les usages* et *précisait les objectifs des apprentissages*. (connaître Dieu et la religion, avoir le vice en horreur et aimer la vertu, apprendre les devoirs d'une honnête femme dans son ménage à l'égard de son mari, de ses enfants et de ses domestiques, savoir se tenir de bonne grâce, apprendre à lire, à écrire l'orthographe et l'arithmétique, apprendre à peigner et à coiffer, pour celles qui seront destinées à servir…). Il ne s'agissait pas, pour sa fondatrice, d'en faire des conventines, puisqu'elle se battait précisément contre les petitesses de leur éducation, les fausses pudeurs et les précieuses.

Chaque classe avait *un programme approprié à l'âge des élèves* : la *lecture*, l'*écriture* et *l'arithmétique*, le *catéchisme*, *l'histoire religieuse* et le *latin*, puis l'*histoire* des grecs et des romains, de France et des pays voisins et la *géographie*, puis les arts comme le *dessin* et *la peinture,* le *chant*, la *danse*, le *théâtre* **(*6)** (pratique courante dans les collèges de garçons, de milieux aisés, tenus par la « Compagnie de Jésus », les Jésuites, dès la fin du XVIème siècle) et la *musique instrumentale* et enfin l'*héraldique*, *l'Histoire de l'Eglise* et des cours de *morale* approfondis (Madame de Maintenon écrivait des « conversations » et des « proverbes » (petites saynètes ou comédies en un acte), destinées à leur instruction morale et civique), mais aussi *l'éloquence* (le goût du beau langage), des rudiments d'*économie*, *la culture des terres, la vente du blé, les règles du jeu de piquet, la couture, la broderie, le ménage*, *l'éducation des petits et les devoirs de la religion*.

L'emploi du temps, plus court que dans les couvents mais ponctué de prières, était le même chaque jour : lever à six heures, premières prières en classe à sept heures et petit déjeuner, cours de huit heures à midi, déjeuner et récréation jusqu'à quatorze heures, puis cours pendant quatre heures et souper, coucher à vingt et une heure.

L'aide aux tâches domestiques (que l'on trouve encore dans les établissements spécialisés et dans les lycées expérimentaux autogérés) faisait partie intégrante de l'Education. Les élèves plus âgées aidaient au réfectoire, à l'infirmerie, à la lingerie et à la tenue des comptes. Les *jeux d'esprit* (échecs, dames), à l'exclusion des cartes, étaient considérés comme de nécessaires *activités récréatives.*

L'Education se démarquait volontairement de celle pratiquée dans les couvents où l'instruction scolaire était insuffisante (voire sotte, selon elle) et essentiellement axée sur la religion. Elle était très *stricte* mais cependant *novatrice* pour l'époque, puisqu'il s'agissait d'éduquer les futures femmes de la noblesse en ne négligeant pas *les connaissances* au profit de l'éducation religieuse. D'ailleurs, *les Demoiselles, élevées comme des filles du monde*, cultivaient une certaine *coquetterie* qui fera l'objet de controverses de la part de l'Eglise et des jansénistes. Recueillies dans la chapelle, attentives en classe, elles pouvaient être friponnes à la récréation.

Les élèves n'avaient *pas de vacances* et ne voyaient en principe leurs familles au maximum que quatre fois par an, au parloir.

Les idées novatrices à l'épreuve des vertus religieuses

Les deux directeurs de conscience de madame de Maintenon, François de Salignac de La Mothe-Fénelon dit Fénelon et l'abbé Paul de Godet des Marais (évêque de Chartres), soutenus par le pape Alexandre VIII, trouvaient que l'éducation à Saint-Cyr flottait trop entre la mondanité et le renoncement, entre la retraite et les attraits du siècle, de la méditation à la leçon de révérence, de l'oraison aux casseroles et aux bagatelles d'une conversation. Ils réclamaient davantage d'humilité et de simplicité plutôt que la gloire obtenue en particulier par les représentations théâtrales et ils refusaient de confier l'éducation de jeunes filles à des laïcs. Ils firent pression sur madame de Maintenon qui, bien que haïssant les jansénistes et surtout les jésuites et prônant une foi simple, dût admettre que sa tentative de mettre en œuvre une éducation mondaine avait échoué et accepter (contre son avis et celui de son royal époux), le 30 septembre 1692, la transformation de son *établissement séculier* en couvent (ordre régulier de Saint Augustin). La discipline devint plus stricte (il était alors recommandé de *punir* les élèves, pour contenir leur orgueil), la coquetterie et les livres profanes furent bannis. Celle qui affirmait « Je ne mets point de borne à mes désirs » reconnaîtra alors que les méthodes de douceur et de liberté ne sont pas applicables à une grande communauté.

Toute présence masculine, à l'exception des prêtres au confessionnal, fut proscrite. Les éducatrices, qui ne souhaitaient pas quitter la Maison Royale, furent contraintes de prononcer des vœux solennels et de devenir religieuses. Madame de Maintenon fut nommée supérieure honoraire, en charge du spirituel et du temporel. Le « modèle fameux de la beauté unie à l'innocence », chanté en 1687, par Fontenelle, à l'Académie, avait vécu.

A partir de 1698, afin de mieux éclairer leur conduite, madame de Maintenon décide que les classes ne seront plus dirigées par des maîtresses mais divisées en bandes fixes ou « familles » de huit à dix élèves, ayant chacune leur « mère » (l'élève la plus âgée du groupe) et placée sous la responsabilité d'une des maîtresse de la classe. De *petites tables* se substitueront aux deux grandes tables et chaque groupe aura son banc propre. Le 13 décembre de cette même année, Louis XIV, constatant la « folie » de son épouse pour l'Education des laissés-pour-compte de l'instruction (les femmes et les gens du peuple), édicte *une ordonnance Royale* qui *oblige tous les parents de France, quelle que soit leur confession, à envoyer leurs enfants dans les écoles paroissiales dites « petites écoles », jusqu'à l'âge de quatorze ans* **(*7).**

A la mort de Louis XIV, en 1715, elle se retire à Saint-Cyr jusqu'à sa mort le 15 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt trois ans. Elle y est embaumée « comme une reine » et enterrée dans la chapelle de l'Ecole. La sépulture de « *L'illustre fondatrice de Saint-Cyr* » sera profanée en 1794 et sa dépouille subira maints outrages, avant d'être dispersée. Ses restes d'abord placés dans la chapelle royale du château de Versailles seront à nouveau enterrés devant l'autel de la chapelle restaurée du nouveau *collège militaire* de Saint-Cyr, le 15 avril 1969.

De Maintenon à maintenant

Par la suite, le « Collège de Saint-Cyr » ayant perdu son statut d'*établissement d'Education à la mode* continuera de fonctionner dans la plus grande discrétion. Les idées nouvelles développées dans la Maison Royale s'affaibliront et l'éducation, qui y était dispensée, sera critiquée. A la révolution française, l'abolition des privilèges remit en cause sa raison d'être. Louis XVI, en 1790, autorisa *l'admission des jeunes filles non issues de la noblesse* dans l'établissement mais sa fermeture, décidée par l'Assemblée nationale, fut effective en 1793.

Les bâtiments furent transformés en hôpital militaire jusqu'en 1798. En 1808, Napoléon 1er y installa son *Ecole spéciale militaire*, qui sera ouverte jusqu'en 1940. Restaurés, ils abritent depuis le « lycée militaire de Saint-Cyr », établissement public d'*éducation* et de *formation*.

A l'époque de madame de Maintenon, *plusieurs autres maisons d'éducation furent crées ou transformées*, par d'anciennes élèves, *sur le modèle de la Maison Royale*. D'autres anciennes Demoiselles, entrant dans des couvents, introduisirent *la pédagogie développée à Saint-Cyr*, ce qui aura pour conséquence de *prendre davantage en compte l'instruction et le bien-être de leurs élèves et non plus la seule éducation religieuse*.

Napoléon 1er s'inspirera de cette expérience pour créer la « Maison des Demoiselles de la légion d'honneur » que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de « Maison d'Education de la légion d'honneur ».

L'*Education gratuite légitimée par le pouvoir royal*, assurée par *des personnels spécialisés*, dans *un établissement sanctuarisé* essentiellement consacré à cette mission considérée comme *une nécessité sociétale*, selon des principes et une organisation intelligible pour le plus grand nombre, représente sans doute les prémisses de ce que préconiseront plus tard les « philosophes des lumières ».

Ils seront suivis par Condorcet, puis par François Guizot, Victor Duruy et Jules Ferry et encore par de nombreux médecins, pédagogues et psychologues de la première moitié du XXème siècle mais aussi par des hommes politiques comme Jean Zay sous le Front populaire ou Paul Langevin et Henri Wallon dont le projet global de réforme de l'enseignement et du système éducatif français sera élaboré à la Libération en mars 1944 sous le nom «plan Langevin-Wallon» et mis en œuvre dans les « écoles nouvelles ».

Avec l'œuvre pédagogique et éducative de « Bignette », baptisée catholique romaine mais éduquée dans le calvinisme, devenue marquise et épouse catholique du « plus grand roi du monde » selon Louvois, nous pouvons mieux mesurer combien la mise en œuvre de l'Education en milieu scolaire, que nous connaissons trois cent vingt huit ans plus tard, en ce début du XXIème siècle, a été lente et surtout conflictuelle, tant elle est, à toutes les époques, au cœur du politique et de puissantes luttes d'influence et de courants de pensée antagoniques.

Les dernières lois d' « Orientation pour l'Education » ont arrêté des lignes de force qui contribuent, en l'encadrant et en l'objectivant, à l'évolution de notre système éducatif français dans le cadre européen, en lien avec celles de la morale sociale et l'émergence d'attentes nouvelles de notre contexte socio-économique, en termes de connaissances et de compétences (le « Socle commun »).

Aujourd'hui, il est question de « refonder l'Ecole ». Il s'agit donc de questionner fondamentalement notre héritage, nos réussites comme nos échecs, pour poser de nouvelles fondations (les grands objectifs éducatifs et pédagogiques, les statuts des personnels, la formation universitaire et professionnelle, les rythmes scolaires, les programmes, les emplois du temps, les partenariats…).

Après avoir clivé la notion de « normalité », au début du XXème siècle (avec l'invention du quotient intellectuel, qui distinguait les enfants « normaux » des « a-scolaires » placés dans des établissements spécialisés) ; après avoir décidé, en 1905, que l'Education était une affaire d'Etat laïc et non plus des seuls congréganistes ; après avoir créé le ministère de l'Education nationale, en 1932 (en remplacement du ministère de l'Instruction publique, créé à la Révolution, montrant ainsi que l'Education ne se réduisait pas à la seule instruction) ; après avoir fait émerger la notion

d' « Echec scolaire » et donné un concept à celle de « Vie scolaire » (lorsqu'en 1959 et surtout en 1975, la loi imposait que l'on éduque tous les jeunes vivants sur notre territoire, sans pour autant refonder les anciennes structures de notre vénérable institution) ; après avoir, en 1970, rendu la mixité obligatoire et fait entrer les parents d'élèves dans la communauté scolaire devenue communauté éducative ; après avoir décidé que l' Education nationale devenait un service public d'Education puis, en 2005, de l'accueil de tous les jeunes handicapés (moteurs, mentaux, sociaux) en milieu scolaire ordinaire, le macro-concept d'Education, qui nous engage à instruire, à socialiser, à prévenir et à orienter, sollicite quotidiennement (dans un système devenu complexe fait de très nombreuses interactions et interrelations), tous les professionnels que nous sommes.

Ce défi ne pourra être véritablement relevé qu'avec l'appui déterminé, dans la durée, de ceux qui nous gouvernent, la devise « ***Difficile ex imo*** » écrite sur la première marche de l'escalier du château de Mursay (« *il n'est pas aisé de s'élever lorsqu'on est parti de peu* ») où la question de « l'ascenseur social », pour nos « élèves », reste encore et toujours d'actualité.

Ruines du Château de Mursay consolidées par la C.A.N. (Photo D.R. Sept. 2011)

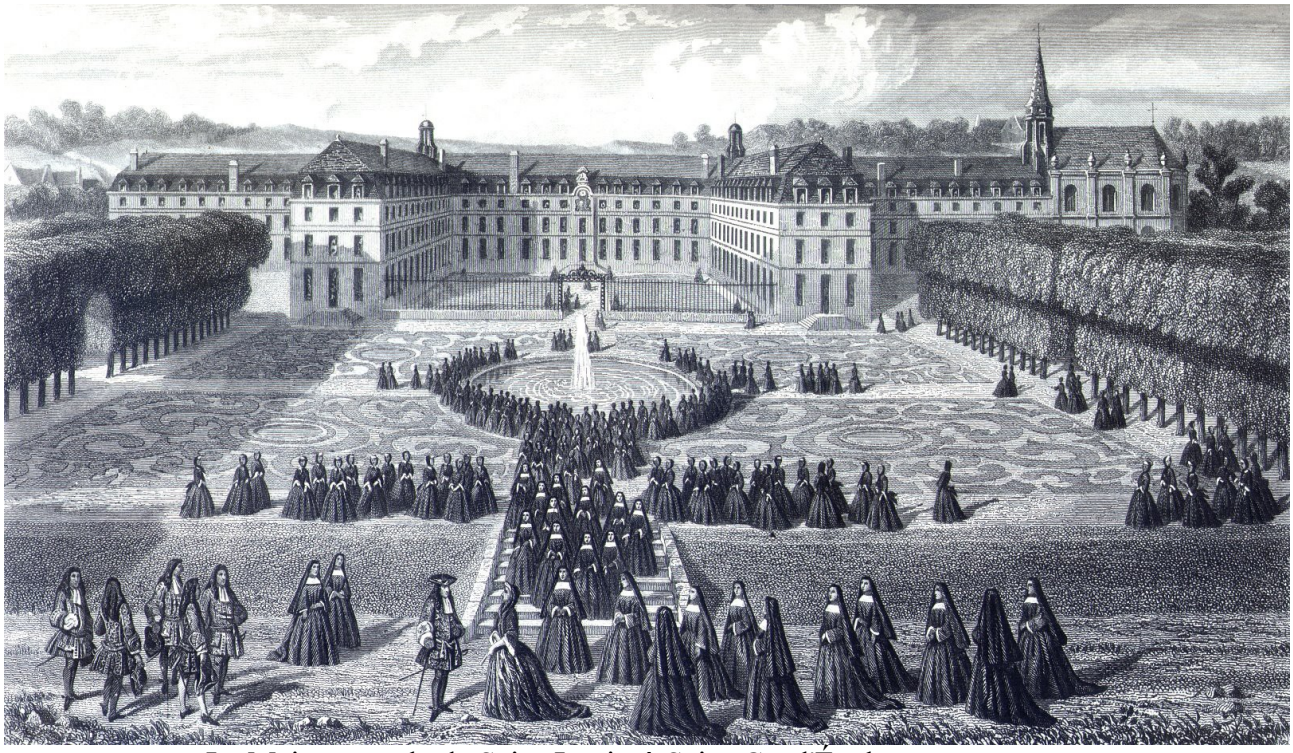

La Maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr-l'École. *source wikipédia*

Notes :
*** 1)** http://www.lesamisduchateaudemursay.fr/ Retour au texte
*** 2)** Photographie du château de Mursay, prise vers 1930. Retour au texte
*** 3)** Suzanne de Baudéan-Parabère, duchesse de Navailles, fille de Charles, comte de Neuillan, gouverneur de Niort, était dame d'honneur de la reine Marie Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, épouse de Louis XIV. Retour au texte
*** 4)** Source: Françoise Chandernagor, « L'allée du roi », Julliard, Paris, 1981, 573 pages(Film de N. Companéez, 1995) Retour au texte.
*** 5)** Création des écoles paroissiales gratuites, pour les enfants pauvres , puis des écoles professionnelles, des écoles du dimanche et des maisons d'éducation pour les enfants des rues et, en 1685, d'un séminaire de formation des maîtres, par le sulpicien J.B.de la Salle. Les leçons sont faites simultanément, par niveaux et la lecture en français. Retour au texte
*** 6)** Les élèves y jouèrent des pièces écrites par la supérieure madame de Brinon et par madame de Maintenon, puis des tragédies de Corneille, ainsi que « Esther » de Racine (dont le rôle fut tenu par une de ses petites cousines, Marthe Marguerite de Valois de Villette Mursay, comtesse de Caylus, fille de Philippe de Valois, marquis de Villette Mursay, baron de Mauzé, tous deux nés à Mursay. Ses mémoires furent publiées par Voltaire en 1770), devant le Roi et la cour, puis « Athalie » de Racine, en présence de la famille royale et de la reine d'Angleterre. Retour au texte
*** 7)** Le corps des *instituteurs* sera créé par la loi du 12 décembre 1792. Retour au texte

Le document **Une niortaise: « première institutrice de France »** a été rédigé pour le bulletin annuel de la section de l'AMOPA (Association des membres de l'Ordre des palmes académiques) des Deux Sèvres, n° 25, année scolaire 2013 - 2014. Site internet: www.amopa79.org
Ce bulletin est déposé aux archives départementales des Deux-Sèvres, ainsi qu'à la BNF, à Paris.
Nos remerciements à Denis Roussel.